



Communiqué du conseil des ministres 21 Novembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 21 Novembre 2019 sous la Présidence de Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté un projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National des Ressources en Eau (CNRE).

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre du Commerce et du Tourisme a présenté une communication relative à l'Etat d'avancement du plan d'action du secteur du Commerce et du Tourisme.

La Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a présenté une communication relative à la situation du sous-secteur de l'assainissement en Mauritanie.

Cette communication fait l'état des lieux de ce sous-secteur et présente les projets programmés pour la mise en place d'infrastructures modernes et adaptées à même d'apporter des solutions durables aux problèmes posés à ce niveau.

La Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille a présenté les deux communications suivantes :

- Communication relative à l'Etat d'avancement du plan d'action du secteur des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille;
- Communication sur la Stratégie Nationale de Protection des Enfants 2020-2025.

Cette communication présente les grandes lignes de la Stratégie Nationale de Protection des Enfants 2020-2025.

Ladite stratégie s'articule autour d'un ensemble de forces motrices qui portent sur son appropriation par les parties prenantes, leur sensibilisation, la mobilisation des ressources et la mise en place d'un système performant pour le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Elle s'appuie sur un plan d'actions dont les priorités sont l'amélioration de la protection des enfants, le renforcement du dispositif de surveillance et de suivi évaluation des indicateurs, ainsi que la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre à travers la réforme du cadre normatif conformément à nos engagements internationaux en la matière.